

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 87-164 du 29 Mai 1987

portant nomination des Représentants du Bénin au Conseil des Gouverneurs du Fonds Monétaire International.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU L'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- WU Le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- WU Le décret N° 87-117 du 5 Mai 1987, chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République ;
- WU Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du Mercredi 20 Mai 1987,

DECRETE :

Article 1er..- Les Camarades dont les noms suivent sont nommés Représentants de la République Populaire du Bénin au sein du Conseil des Gouverneurs du Fonds Monétaire International comme ci-après :

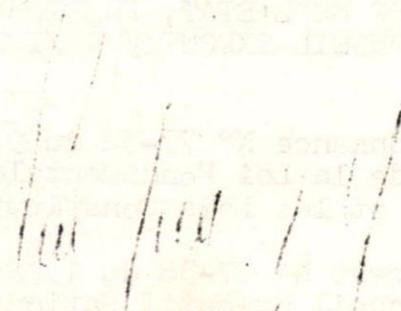
- Camarade Barnabé BIDOUZO, Ministre des Finances et de l'Economie, Gouverneur ;

- Camarade Gilbert MEDJE, Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Gouverneur Suppléant.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

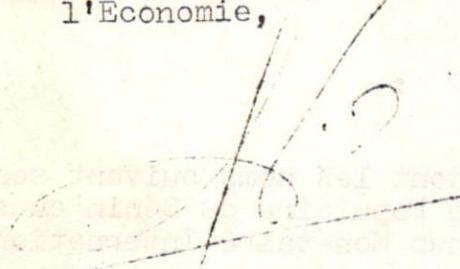
Fait à Cotonou, le 29 MAI 1987

Pour le Président de la République,  
le Président du Comité Permanent de  
l'Assemblée Nationale Révolution-  
naire, chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZ

Le Ministre des Finances et de  
l'Economie,



Barnabé BIDOUZO

Ampliations : PR 6 SA/CC/IRPB 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 SGCEN 4  
MFE 4 AUTRES MINISTERES 14 PREFETS 6 SPD 2 DPE-DLC-INSAE-6  
IGE 4 DCCT-ONEPI 2 Gde CHANC. 1 DB-DCOF-DSDV-DI 10 DMC 4 UNB-  
FASJEP 4 BCEAO 1 INTERESSE 4 JORPB 1.-